VILLE DE LA TOUR-DE-PEILZ

Municipalité
Maison de Commune
Grand-Rue 46 · CP 304
1814 La Tour-de-Peilz

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 4/2025

le 19 mars 2025

Agglomération Rivelac – Stratégie régionale de gestion des zones d'activité (SRGZA) - Calendrier d'adoption par le Conseil communal

10.03.02-2502-Comm04-SRGZA-Processus-adoption.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

La stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) a pour but d'assurer un développement économique régional prospère et cohérent. Cette planification, à l'étude depuis 2021, vise une répartition judicieuse et adaptée des activités au regard des besoins locaux, régionaux et stratégiques d'ici à 2040. Elle doit être coordonnée avec le développement des transports publics et permettre une optimisation des surfaces dédiées aux activités pour répondre aux buts et principes de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT).

Une consultation publique a eu lieu du 28 septembre au 27 octobre 2024. Liant les autorités des treize communes vaudoises de l'Agglomération Rivelac et ayant valeur de plan directeur sectoriel au sens de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), le volet stratégique doit être approuvé par l'ensemble des conseils communaux ou généraux des communes concernées.

Pour ce faire, un préavis municipal sera formellement déposé à l'examen de votre Autorité lors de la séance du 14 mai prochain. Une séance de commission intercommunale visant à présenter ce dossier est convoquée le 1er mai prochain à 20 heures à Vevey, raison pour laquelle votre Conseil est d'ores et déjà invité à nommer une commission. Le préavis sera naturellement transmis aux membres de cette commission avant la séance en question.

Une seconde séance intercommunale de commission est fixée au 2 juillet 2025 afin de traiter, notamment, d'éventuels amendements, lesquels devront être le cas échéant validés unanimement par les treize conseils communaux ou généraux.

Finalement, le rapport de la commission sera soumis au vote de votre Conseil en sa séance du 10 septembre 2025 et, sous réserve de l'approbation des treize communes concernées, le dossier sera transmis à l'Etat de Vaud pour approbation définitive d'ici à la fin de l'année.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique : Le secrétaire :

MUNICIPALITÉ DE LA TOUR-DE-PEILZ · CANTON DE VAUD · LIBERTÉ ET PATRIE

Sandra Pasquier Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 24 février 2025